27me Année N° 6652 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Lundi 15 Janvier 1883

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS :
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires (place de la Bourse); à *Bruxelles*, l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :

A Roubaix, aux bureaux du journal.

A Tourcoing, rue Nationale 18

A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grande Place, (entrée par les débris Saint-Etienne).

A Armentières, rue de Lille.

A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34

ROUBAIX, LE 14 JANVIER 1883

LE PROGRAMME ANARCHIQUE

Le plus grand nombre des accusés du procès de Lyon, quarante-sept sur cinquante-deux, viennent de signer un manifeste qui a été lu par l'un d'eux pour leur défense commune. C'est le programme du parti anarchique. Nous l'avons publié comme un document digne d'être conservé.

Il n'y a rien de nouveau dans ce ramassis de vieilles revendications démagogiques qui, depuis des siècles, composent l'évangile du socialisme subversif. On y retrouve les éternelles récriminations contre tous les gouvernements quels qu'ils soient, contre la propriété sous toutes ses formes, contre l'infâme capital, monopole de quelques exploiteurs des masses.

Ce que se proposent les anarchistes lyonnais, « c'est d'apprendre au peuple à se passer de gouvernement comme il commence déjà à se passer de Dieu. Ils lui apprendront également à se passer de propriétaires. »

Ils veulent que « le capital, patrimoine commun de l'humanité, puisqu'il est le fruit de la collaboration des générations passées et des générations contemporaines, soit mis à la disposition de tous ».

Cela fait, ils demandent la liberté absolue, illimitée, c'est-à-dire « pour tout être humain le droit et le moyen de faire tout ce qu'il lui plaît et de ne faire que ce qu'il lui plaît ; de satisfaire intégralement tous ses besoins, sans autre limite que les impossibilités naturelles et les besoins de ses voisins toujours respectables ».

Ils réclament de même l'égalité sans réserve, l'égalité de fait où nulle condition ne sera ni supérieure ni dominante, où personne n'aura plus, ne pourra plus que tous les autres, où tous seront soumis à un inflexible niveau.

« Scélérats que nous sommes ! » s'écrient en terminant les auteurs de ce manifeste révolutionnaire, « nous réclamons le pain pour tous, la science pour tous, le travail pour tous ; pour tous aussi l'indépendance et la justice. Voilà pourquoi on veut nous vouer à toutes les flétrissures ! »

Eh non ! citoyens anarchistes, ce n'est pas pour ces niaises rêveries de palingénésie sociale que l'on vous poursuit et que l'on vous condamne ; c'est parce qu'au lieu de prêcher paciliquement vos utopies et de les discuter dans vos journaux, dans vos livres et dans vos réunions, vous ne reculez devant aucun crime pour les faire passer de la théorie à la pratique.

A la propagande par l'idée, vous avez désormais substitué « la propagande par le fait, » euphémisme nihiliste qui met le poignard, le revolver, la dynamite, l'incendie et l'assassinat au service de vos projets d'universel bouleversement. En attendant que vous mettiez doctrinalement l'anarchie dans le gouvernement, dans les institutions et dans les lois, vous la mettez dans la rue, vous répandez autour de vous le désordre, l'insurrection, la dévastation.

Franchement, il nous semble qu'en vous combattant et en vous punissant, la société ne fait qu'user du droit de légitime défense.

Il est vrai que ce droit, vous le niez audacieusement. Vous voulez un état social où il n'y ait ni Code pénal ni justice répressif. Parbleu ! nous le croyons sans peine. Cela vous gêne, et vous ne souhaitez rien tant que d'en être débarrassés. La liberté de tout faire, le droit de satisfaire intégralement tous ses besoins sont incompatibles avec l'existence d'un pouvoir quelconque, politique, administratif, judiciaire ou moral. Plus de règle ! Plus de frein ! Le droit du plus fort comme loi suprême ! La satisfaction de tous les besoins, c'est-à-dire de tous les appétits, comme unique but de l'activité humaine !

Ah ! certes, votre état social ressemble étrangement à l'état de nature avec sa barbarie et ses sauvages instincts.

Mais voyez cependant à quelles colossales contradictions vous êtes entraînés malgré vous ! Vous croyez que votre anarchie serait la suppression de tout gouvernement, de toute autorité, le principe du pouvoir le plus absolu, le plus tyrannique, le plus inquisitorial qui se puisse imaginer.

Vous dites : « A chacun suivant ses besoins et suivant ses facultés. » Ces besoins qui les fixera ? Ces facultés qui les jugera ?

Vous reconnaissez que chacun doit respecter les besoins de ses voisins. Ce respect, qui l'imposera et qui en réprimera la violation ?

Vous demandez l'égalité pour tous, pour tous le capital, pour tous la science et le travail. Cette égalité absolue, qui l'établira ? qui la maintiendra si elle est faussée ?

Vous voulez, enfin, qu'on substitue, dans les rapports humains, à la tutelle administrative et légale, à la discipline imposée, le libre contrat toujours révisable. Ce contrat, qui en formulera les dispositions, qui en assurera l'exécution ? qui en prononcera la révision ou la résolution ?

Sur tous ces points fondamentaux, vous êtes donc ramenés fatalement à l'idée d'un pouvoir supérieur, organisateur, administratif et répressif, pour sauvegarder tous ces droits et faire observer tous ces devoirs. Et quel pouvoir exorbitant, car il pourra pénétrer dans les moindres détails de la vie privée pour y déterminer l'étendue des besoins, la nature des facultés, les conditions du travail ! Ce serait le plus colossal des despotismes !

Ces utopies sont vieilles comme le monde. Il y a des milliers d'années que quelques fous et quelques rêveurs s'en repaissent et cherchent avec ces insanités à soulever les masses. S'ils ont pu provoquer quelques soulèvements populaires, le bon sens public en a toujours fait justice. Il en sera de même cette fois-ci.

L'entente devient de moins en moins cordiale entre l'Autriche et l'Italie.

D'une part, on mande de Trieste à la *Nouvelle presse libre* :

« Les étudiants italiens de Gratz ont » félicité M. Koscovitch, le candidat italien élu récemment à Trieste, déclarant » que son élection signifiait *le triomphe* » *du patriotisme et de la démocratie.* »

D'autre part, après s'être efforcé de démontrer que la réorganisation de l'armée autrichienne sur une base territoriale aura pour conséquence l'augmentation du budget de la guerre, cette même feuille ajoute :

« Dans les circonstances actuelles, il » est inutile d'espérer une diminution du budget de la guerre, qui de 1868 à 1883 a été porté de 60 millions à 95 millions de florins. »

LES CAUSES DU SUICIDE DE L'AMBASSADEUR D'AUTRICHE

On se rappelle qu'une des quatre lettres que le comte de Wimpffen avait écrites, quelques jours avant sa mort, portait l'adresse du baron Hirsch. Le texte de cette lettre vient d'être publié par le *Deutsche Tageblatt*, feuille conservatrice de Berlin. La gravité des allégations contenues dans ce document et son étrangeté, nous font un devoir de ne le reproduire que sous les plus expresses réserves. En voici la traduction :

« Monsieur le baron,

» Lorsque vous recevrez cette lettre, vous ne l'ouvrirez qu'avec hésitation, parce que vous devinerez son contenu. Ne craignez pas cependant des reproches. Lorsque je me laissai circonvenir peu à peu par vos amabilités, je ne supposais pas que vous étiez guidé par des intentions mauvaises et coupables. Vous avez profité de la faiblesse de mon caractère pour m'amener, presque sans que j'aie pu m'en apercevoir, sur la pente fatale du déshonneur... Ma patrie me jugerait avec moins de dureté si elle savait avec quelle habileté vous avez procédé.

» Vous m'avez trompé et gagné par votre argent, comme Dahmoud et Mahmoud-Nedhim pacha, comme les comtes de Beust et de Zichy, comme Schwegel et d'autres ; vous nous avez fait tromper notre patrie pour pouvoir gagner de nouveaux millions en Turquie, après les millions que vous avez pris aux porteurs de l'emprunt ottoman. Ma mort découvrira ce que j'ai fait, et ce sera là mon expiation. La seule circonstance que l'ambassadeur d'Autriche Hongrie a attenté à sa vie et qu'il a laissé une lettre adressée au baron Hirsch suffira pour mettre l'opinion publique sur la vraie piste.

» Faites tous les efforts que vous voudrez pour obtenir, au prix de nouveaux sacrifices, que la presse de Vienne et de Paris travaille dans vos intérêts. Ma mort fera perdre sa force à votre or, ici, à Paris comme à Vienne. A Berlin, vous n'avez jamais eu d'appui et Berlin est maintenant la capitale du continent et le centre de sa politique orientale. Jusqu'à une date récente on s'en remettait à nous, à Berlin, quant à la question des chemins de fer d'Orient, parce qu'on ne savait pas que les ambassades d'Autriche-Hongrie à Constantinople et à Paris ne sont que des agences du baron Hirsch. Vous auriez presque réussi à conclure la fameuse transaction avec Bleichroeder, Radowitz, j'en suis sûr, fera changer cet état de choses.

» L'Allemagne agira dorénavant à Constantinople de sa propre initiative et, surtout dans la question des chemins de fer, s'opposera énergiquement à vos prétentions plus qu'exorbitantes, comme vous le savez vous-même. J'ai remis à la dernière heure au comte Kalnoky un rapport général sur cette affaire, que nous avons toujours considérée comme la vôtre, bien que ce fussent nos intérêts qui y fussent en jeu. Si j'appartenais au haut commerce de Vienne, j'aurais depuis longtemps accusé publiquement la diplomatie de l'Autriche-Hongrie de se laisser influencer depuis douze ans par vous et en votre faveur, sans prendre en considération que c'est vous seul précisément qui empêchez le raccordement de nos chemins de fer avec les chemins de fer turcs. Que ma mort puisse rendre l'empire allemand au moins un peu plus indulgent contre ma pauvre patrie ! On a à Berlin des raisons suffisantes d'être sérieusement fâché contre nous, parce que nous étions sur le point d'abuser, en votre faveur, à Constantinople, de la confiance et de l'influence de l'Allemagne.

» Je meurs pour donner satisfaction à ma conscience. L'ambassadeur d'Autriche Hongrie se tuera en pleine rue, pour confesser sa faute devant le monde entier. Ce que l'honneur ordonne et ce que la conscience exige vous a été toujours étranger, peut être parce que vous commentez votre Talmud comme un Tartuffe. Mais la Némésis atteindra même les moins consciencieux des hauts barons de la finance moderne. En peu de temps il ne vous restera plus rien des deux cent millions que vous avez su gagner par l'affaire des chemins de fer turcs, et vous trouverez votre juge, comme votre ami et votre compère Bontoux.

» Paris, la veille de Noël 1882.

» Wimpffen. »

Cette lettre a donné lieu à une interpellation, dans la séance du 10 janvier du Reichstag hongrois. M. d'Istoczy, le vaillant député qui défend avec tant de courage et d'énergie les véritables intérêts de la société contre la toute-puissance du libéralisme juif, a demandé au gouvernement, après avoir donné lecture de cette lettre, « s'il savait que le comte de Wimpffen eût été corrompu par le baron Hirsch, et quelles mesures il avait prises pour punir ce crime ». La Chambre a entendu dans un profond silence le discours dans lequel M. d'Istoczy a motivé son interpellation. L'interpellation a été remise, comme d'habitude, au président du ministère. On ne sait pas encore si M. Tisza répondra ni quand il le fera.

LES CONGRÉGANISTES

Nous trouvons dans un journal qui n'est pas suspect, le *Temps*, les intéressants détails qui suivent, au sujet de la situation des Congréganistes dans le Levant :

« Constantinople, 5 janvier.

» La discussion qui vient d'avoir lieu au Parlement sur le crédit de 20,000 francs ajouté par le Sénat au chiffre des subventions accordées aux établissements religieux dans le Levant et finalement retranché par la Chambre, provoque quelques observations que je crois utile de vous transmettre. Plusieurs côtés de la question ont été laissés dans l'ombre, bien qu'il eût été indispensable de les mettre en lumière. Les débats sur le rôle des congrégations religieuses ont eux-mêmes été incomplets.

» Bien que nos fautes politiques récentes aient grièvement entamé l'influence morale de la France dans le Levant, elle y est encore prépondérante. Cette influence résulte beaucoup moins des traditions historiques, dont le souvenir est assez vague parmi les populations peu cultivées, que de la diffusion de notre langue. Depuis la guerre de Crimée, la langue française s'est répandue, en Orient, dans des proportions extraordinaires par l'action de deux causes principales très puissantes, bien que dissemblables.

⁂

» Les classes aisées des diverses communautés ont pris l'habitude, dès cette époque, d'envoyer leurs enfants en Europe, et presque exclusivement en France, pour y acquérir l'instruction qu'on ne pouvait leur donner dans le pays, les écoles faisant défaut. C'est ainsi que de Sofia et de Bucarest à Constantinople et en Egypte, en passant par Smyrne et la Syrie, on trouve aujourd'hui parmi les Bulgares, les Serbes, les Roumains, les Grecs, les Arméniens, les Israélites, les Syriens, les Egyptiens, et même parmi les Turcs, un grand nombre d'hommes instruits, avocats, médecins, ingénieurs, agronomes, sortis de nos écoles.

» Ils ont emporté de leur séjour parmi nous l'amour de la France et de la liberté. Ce sont des amis sincères qui prennent une grande part à nos tristesses et à nos joies. C'est par leur influence que l'enseignement de la langue française est devenue obligatoire dans les établissements d'instruction secondaire et supérieure de leurs diverses communautés qui ont été créées en très grand nombre, surtout dans ces dernières années.

» On enseigne aussi notre langue dans le lycée de Galata-Seraï, établissement d'enseignement secondaire fort important, fondé sous les ministères d'Ali et de Fuad-Pacha. Le lycée compte en moyenne 400 élèves de toutes les nationalités de l'empire, dont les uns payent leur pension, dont les autres sont boursiers du gouvernement ottoman. Le sous directeur et plusieurs professeurs sont Français. Ils accomplissent leur noble tâche avec un zèle, un dévouement qui leur a acquis l'estime et la gratitude publiques. Les nombreuses écoles que l'Alliance israélite a fondées à Constantinople et dans les principales villes de l'empire contribuent également à la diffusion de notre langue.

» Mais l'agent le plus actif et le plus puissant de cette diffusion est sans contredit l'école congréganiste. C'est par ces écoles, où l'enseignement est donné en langue française, que les congrégations religieuses concourent efficacement au soutien et à l'extension de l'influence française. C'est à elles que notre gouvernement accorde des subventions aussi modestes que justifiées.

⁂

» Certainement l'enseignement congréganiste est, en Orient, ce qu'il est partout ailleurs. Il est hors de doute que les élèves qui les fréquentent ne s'y imprègnent pas des principes d'un libéralisme ardent et sincère, et nous serions heureux, pour notre part, de voir l'école laïque substituée à l'école congréganiste dans le Levant tout aussi bien qu'en France. Mais deux obstacles s'opposent et s'opposeront longtemps encore à la réalisation de cet idéal : la question d'argent et la question du personnel.

» On ne pourrait opérer cette substitution qu'en accordant de grosses subventions aux écoles laïques, car les écoles congréganistes qu'il faudrait remplacer sont très nombreuses, ainsi que je l'indiquerai tout à l'heure ; elle se contentent de subventions modiques et elles réussissent parce que la clientèle catholique de la France leur fournit avec empressement ses enfants. Le chiffre total des subventions devrait donc être porté à plusieurs millions de francs, ce qui, en l'état de nos finances, est matériellement impossible. Où trouver d'ailleurs un personnel assez nombreux ? Et nos maîtres d'école consentiraient-ils volontiers à s'exiler dans les villages misérables des contrées les plus lointaines de la Turquie d'Asie ?

» Pour tous ces motifs, on ne peut songer pour le moment à opérer cette substitution de l'école laïque à l'école congréganiste. Les inconvénients de cette dernière sont d'ailleurs atténués dans le Levant, par plusieurs considérations qu'un examen sérieux de la question ne saurait négliger. Je parlais tantôt de la clientèle catholique de la France. Elle est fort importante et façonnée de longue main à l'enseignement congréganiste. Pour elle, comme pour toutes les autres communautés chrétiennes de l'empire, et par l'effet naturel du rôle que la mosquée joue parmi les musulmans, maîtres du pays, l'église est la maison commune, la représentation vivante de la patrie. Les catholiques latins envoient volontiers leurs enfants à l'école qu'elle abrite, et on aurait à vaincre, dans le principe, certaines répugnances pour leur faire prendre le chemin de l'école laïque.

⁂

» On s'est plaint souvent, et sans doute avec raison, des embarras que les congrégations religieuses créent trop souvent à la France dans l'extrême Orient. C'est que, dans ces contrées, elles se heurtent dans leur prosélytisme religieux contre les gouvernements. Ici, rien de pareil. Les congrégations s'abstiennent d'entreprendre sur les musulmans une action religieuse qui n'aboutirait pas et que nos ambassadeurs, notamment MM. Fournier, Tissot et de Noailles, n'auraient tolérées à aucun prix. Leurs prédécesseurs eux mêmes ne se seraient probablement pas prêtés à un prosélytisme qui aurait provoqué les plus vives et les plus légitimes protestations de la part du gouvernement ottoman. On peut dire qu'il n'y a jamais eu de conflit, par la raison fort simple que les congrégations ont borné leur action religieuse à ceux qui la sollicitaient, c'est-à-dire à la clientèle catholique.

⁂

» Pour remplir jusqu'au bout mon rôle d'observateur impartial, je dois ajouter qu'il y a une grande différence entre l'attitude des congrégations françaises installées dans ce pays, et celle du clergé de France. Ces congrégations ont le bon esprit de ne pas s'occuper de politique et de se vouer exclusivement à leur tâche religieuse et éducatrice. Pour tout dire, avant d'être Romaines, elles sont Françaises, et, tout en enseignant notre langue à leurs élèves, elles leur apprennent aussi à aimer la France. Sœurs de charité, frères de la Doctrine chrétienne, lazaristes, capucins, etc., luttent de zèle dans leurs écoles et dans les bonnes œuvres. Ils sont généralement estimés, et parmi eux les défaillances sont rares. Les sœurs de charité sont au premier rang pour les soins donnés aux malades, pour les distributions de vivres, pour les fourneaux économiques, sans distinction de religion et de nationalité.

» Je ne peux me souvenir sans émotion de leur admirable conduite pendant la guerre turco-russe. Les musulmans émigraient vers Constantinople par centaines de mille. Elles s'installèrent aux avants-postes à Stamboul, à la gare du chemin de fer. Onze d'entre elles furent emportées en quelques jours par le typhus. Un comité protestant français ne trouva rien de mieux, à cette époque, que de leur confier le soin de distribuer des aumônes, et il n'eut pas à s'en repentir. Ne serait-il pas souverainement injuste et regrettable de voir leurs compatriotes leur refuser le respect et les égards dont les entourent les étrangers et les musulmans de toute classe ? Elles servent efficacement l'intérêt français, et le peuple ne les désigne que sous le nom de sœurs françaises. Les congrégations d'hommes ont droit également par leur attitude généralement réservée et correcte, par les services qu'ils rendent à la protection de notre gouvernement et à l'estime de leurs compatriotes,

» La seule critique qu'on puisse adresser à ces congrégations a été portée à la tribune par M. Lockroy : c'est que dans leurs rangs se glissent en trop grand nombre des membres étrangers qui, en général, n'inspirent pas la confiance qu'on accorde aux membres français. Il y a là une sélection nécessaire dont le soin revient au gouvernement.

» Pour les motifs que j'ai exposés et après un très long séjour en Orient, je conclus, bien que ne partageant pas la foi religieuse des congrégations, bien que partisan résolu de l'école laïque, qu'il y a un intérêt de premier ordre pour notre pays à soutenir avec fermeté et sollicitude les écoles congréganistes dans le Levant. Tout républicain qui voudra bien méditer sur ces renseignements, dont je garantis l'exactitude absolue, ne manquera pas de se ranger à une opinion qu'impose l'étude impartiale des faits. Nous ne devons pas, d'ailleurs, oublier que si nous commettions la nouvelle faute de négliger le puissant élément de diffusion de notre langue et, par suite, d'extension d'influence, notre héritage serait immédiatement recueilli par celle des puissances qui ne guettent qu'une occasion propice pour prendre notre place.

⁂

» Pour terminer, je donnerai quelques chiffres qui feront apprécier l'importance du rôle des congrégations dans la diffusion de notre langue :

» *Constantinople.* — Faubourg de Zancaldi. — Dames de Sion, 500 élèves. — Ecole des frères, 111 élèves. — Sœurs de charité : hospice de la Société artisane, 80 élèves.

» Faubourg de Ferikeuï. — Sœurs de charité : hôpital de la Paix, 45 élèves.

» Faubourg de Péra. — Hôpital du Turini, sœurs de charité, 350 élèves. — Frères de la

---

FEUILLETON DU 15 JANVIER. — 6.

Pauvre Fille

PAR

HIPPOLYTE AUDEVAL

IV

Chez le notaire

(SUITE)

Lorsqu'elle y venait, elle était, comme tous les autres clients, obligée de traverser la salle où se tenaient les clercs, et elle y causait toujours une petite révolution, mitigée par les convenances du savoir-vivre.

Cette fois, comme d'habitude, les yeux se levèrent, les chaises s'agitèrent, de fugitives flammes empourprèrent les joues des jeunes gens, qui prirent ensuite des poses triomphantes et inspirées pour continuer leurs travaux.

Mais un certain étonnement se manifesta parmi eux.

L'un d'eux glissa même ces mots à son voisin :

— Ce n'est pourtant pas le jour où Mlle Fernande vient toucher son trimestre.

Le principal clerc entr'ouvrit la porte du cabinet et échangea un signe avec le notaire.

Puis aussitôt après :

— Entrez, mademoiselle, dit-il en s'inclinant.

Elle passa devant lui en s'inclinant aussi, et il referma la porte.

M. Broussonnel était un homme d'une quarantaine d'années, brun, grand et fort. Il semblait manquer d'air dans son cabinet trop bas de plafond.

Il semblait également manquer d'air dans le notariat, dont les pratiques et la discipline régulière convenaient peu à son tempérament.

Toutefois, quoique son étude fût un fardeau pour lui, il en remplissait toutes les obligations avec la plus constante assiduité. Il s'exagérait même ses devoirs et ne reculait devant aucun. Discret comme la tombe, travailleur infatigable, honnête homme dans toute l'acception du mot, il possédait en outre ces qualités spéciales qui font le parfait notaire, et dont la principale est de s'intéresser aux affaires des clients comme aux siennes propres.

Il forçait même parfois les côtés extérieurs du rôle, il devenait artiste sans le savoir. Il soignait tout particulièrement la mise en scène et se préoccupait un peu trop des effets à produire vis-à-vis de son public.

Par exemple, quand Mlle Fernande entra, il s'abstint scrupuleusement de toutes ces prévenances et compliments empressés qu'un homme, fût-il notaire ou magistrat, emploie d'ordinaire auprès d'une très jolie femme.

Il la regarda à peine, se leva avec une imposante gravité, avança un siège, revint à son fauteuil de cuir, et dit, en plongeant sa tête dans ses mains.

— Mademoiselle, voulez-vous me permettre de me recueillir un instant ?

— Faites, monsieur, répondit Fernande.

Une minute après, il ajouta :

— Ce soir, vers onze heures, vous irez à la gare du chemin de fer d'Orléans. Au premier train qui surviendra après onze heures, vous vous mêlerez aux voyageurs, comme si vous arriviez vous-même à Paris et vous vous dirigerez vers la cour où les voitures stationnent. Là, vous trouverez une voiture de maître, sans armoiries, austère et élégante d'aspect, et que vous reconnaîtrez facilement, car les glaces des portières seront remplacées par des volets fixes, disposés de manière à laisser pénétrer l'air, mais à intercepter la vue de l'intérieur de la voiture ou du dehors.

Le notaire fit une pause, comme pour faire de nouveau appel à sa mémoire.

Puis il continua.

— Il y aura à sans doute un cocher et un valet de pied. A l'un ou à l'autre vous direz : Je suis Mlle Fernande, et la portière immédiatement vous sera ouverte. Je dois vous prévenir, et cette recommandation est fort inutile avec vous, mademoiselle, que toute question adressée par vous à ces gens resterait sans réponse. Ils vous conduiront dans la demeure d'une personne avec laquelle vous aurez une entrevue plus ou moins longue. Puis ils vous ramèneront à la gare du chemin de fer d'Orléans, et vous serez censée repartir en voyage.

M. Broussonnel se tourna vers Fernande et fixa sur elle ses yeux noirs et perçants.

Il s'attendait à un saisissant effet produit, et, en artiste, il voulait en jouir.

Mais Fernande se contenta de répondre :

— Je vous remercie de cette communication, monsieur. Je me conformerai aux instructions que vous me transmettez

— Vous irez ?

— Ce soir à onze heures : c'est entendu.

Et Fernande se leva pour se retirer.

Là seulement le notaire s'aperçut que l'effet de sa harangue n'était point perdu. Fernande, cela se voyait, était profondément troublée. Sa hâte de s'éloigner en témoignait. Elle annonçait aussi une fierté ombrageuse et vaillante qui engageait cette jeune fille à cacher ses émotions et à n'en livrer le secret qu'à bien.

M. Broussonnel ne put se défendre d'un vif sentiment d'admiration et de déférence.

— Ne vous en allez pas si vite, mademoiselle, dit-il d'une voix respectueusement affectueuse. Je vous ai parlé sans préambule et j'ai à cœur de m'en disculper. J'ai même donné, sans y prendre garde, à ma communication la forme d'une injonction, préoccupé que j'étais de ne rien omettre d'important. J'aurais dû, mademoiselle, user de précautions au sujet de cette démarche, préparer votre esprit à braver sans crainte ce qu'elle peut avoir de mystérieux et d'étrange, vous rassurer, m'informer si elle ne blesse en rien vos convenances.

— Vous êtes notaire, monsieur, interrompit doucement Fernande, et une démarche à laquelle vous servez d'intermédiaire ne saurait avoir aucun danger.

— Ni aucun inconvénient, mademoiselle.

Puis, insistant :

— Asseyez-vous, de grâce, reprit-il. J'ai encore quelques observations à vous faire. Une entre autres, qui me coûte, je l'avoue, et que je n'oserais pas formuler si elle ne m'eût été rigoureusement prescrite. La voici : on vous prie, mademoiselle, de ne chercher à savoir ni le nom ni l'adresse de la personne en présence de laquelle vous vous trouverez cette nuit. Je suis obligé d'ajouter que, quand bien même votre curiosité s'éveillerait malgré vous sur ce point, il n'existerait pour vous aucun moyen de la satisfaire. Cet avis, je le pressens mal, peut-être...

— En aucune façon, monsieur. Je l'accepte. Ai-je le droit de m'offenser de quelque chose ?...

Fernande s'était assise.

M. Broussonnel rapprocha un peu son fauteuil et un sourire plus cordial, aimable, vint s'épanouir sur ses lèvres. Ce sourire faisait partie des attributs de l'étude. Il était étiqueté et classé. Quand le notaire le faisait resplendir, on savait d'avance ce que cela signifiait.

Mais Fernande ne le connaissait pas encore, et elle ne soupçonna pas de quoi il allait être question.

— Mademoiselle, dit le notaire, n'avez-vous jamais songé à vous marier ?

Cette fois encore il avait compté sur un effet produit, il ne s'était pas trompé.

Fernande baissa les yeux, rougit, et hésita à répondre.

Le notaire d'ailleurs ne la pressa pas. Il la regarda avec son sourire de circonstance et parut jouir de l'émotion qu'il venait de lui causer.

— Pourquoi m'adresser une telle question ? répliqua la jeune fille. Elle m'étonne, monsieur, d'autant plus qu'avec vous je ne crois pas devoir l'éluder, car je ne vous suppose pas l'intention de m'affliger. Mais, connaissant ma situation, est-il possible de me juger assez folle pour aspirer au mariage ? Mon cœur n'a pas le droit de battre, n'a pas le droit d'aimer. Je suis sans famille. Une main inconnue me jette de quoi vivre par votre entremise, mais de loin, sans jamais s'approcher de moi pour serrer la mienne. Le fait seul de mon existence est une honte.

— Imméritée, mademoiselle !

— Mais très réelle, monsieur, et que j'aurais à partager avec l'homme qui m'offrirait son nom. Or, par honnêteté ou par orgueil, je ne me sens pas capable d'imposer à qui que ce soit un pareil sacrifice et de l'accepter. Je ne devrais pas, il est vrai, être responsable de la faute de ceux qui m'ont mis au monde sans m'y assurer un avenir ou tout au moins un nom. Mais j'aurais beau repousser cette responsabilité écrasante, elle n'en retomberait pas moins sur moi, plus lourde même par suite de mes efforts pour m'en affranchir. Le mieux est donc de n'y résigner. Oui ma naissance est une honte, mais je la porte courageusement et je la subi seule. C'est une consolation. On n'épouse point une pauvre abandonnée comme moi, monsieur.

— Oh ! mademoiselle...

— Un homme très épris s'y risque quelquefois, je ne l'ignore pas, mais c'est malgré sa famille, malgré ses amis, malgré ses répugnances secrètes, que le temps ne fait qu'augmenter, et qui transforment bientôt une semblable alliance en un intolérable supplice. Je ne veux pas courir des chances si redoutables, et, pour ne pas m'y exposer, monsieur, je vis dans la solitude, je ne vois personne, et je fuis par conséquent toute occasion de faire naître ou d'éprouver un attachement dont les suites ne sauraient être heureuses.

Le sourire de M. Broussonnel n'avait pas disparu. Au contraire, il s'était accentué davantage.

— Que je suis aise de vous entendre, mademoiselle, reprit le notaire de sa voix la plus bienveillante. Votre langage si juste et si mesuré, votre fierté d'âme, votre rigidité de mœurs me permettent de me porter garant de toutes vos vertus, et d'élever mes vues pour que vous puissiez faire un choix parmi les jeunes gens les mieux posés et les meilleurs. J'en ai quelques-uns à ma disposition. Un notaire est un père de famille pour sa clientèle. Il vous suffira de me renseigner sur la position sociale qui vous agréerait le mieux pour votre mari. Quant à vous, mademoiselle, vous n'aurez qu'à vous montrer pour plaire. Il y a, j'en conviens, un côté fâcheux dans votre naissance.

(*A suivre.*)